

Décision n°016-2023

Service : Marchés Publics

Objet : **ACCORD-CADRE PRESTATION D'EVEIL MUSICAL POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE**

Page 1 / 1

Le Maire de la Commune de Villers-lès-Nancy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Villers-lès-Nancy en date du 25 mai 2020 portant délégation de certains de ses pouvoirs à M. le Maire ;

Considérant la nécessité de proposer des prestations d'éveil au sein des structures multiaccueil et notamment des ateliers d'éveil musical,

DECIDE

Article 1 : de signer l'accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations d'éveil musical avec Marie DOERLER - 54280 SEICHAMPS, pour un montant maximum de 2 046,00€ T.T.C.
L'accord-cadre est conclu du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Villers-lès-Nancy,

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil Régional,**

François WERNER